



DÉCLARATION UNIVERSELLE
DES DROITS DE L'HUMANITÉ

***CONFÉRENCE - La Déclaration Universelle des
Droits de l'Humanité : Plus que jamais d'actualité !***

PALAIS DES NATIONS UNIES - SALLE XVIII - GENÈVE

Mardi 13 Mai 2025



Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité ©

Association des Amis de la Déclaration des droits de l'Humanité
42 rue de Lisbonne, 75008 Paris



DÉCLARATION UNIVERSELLE
DES DROITS DE L'HUMANITÉ



La conférence



Conférence :

La Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité – Plus que jamais d'actualité

Informations pratiques

- **Date :** Mardi 13 mai 2025
- **Lieu :** Salle XVIII Palais des Nations Unies - Genève
- **Horaires :** 10h à 13h et 15h à 18h
- **Déjeuner :** Cocktail prévu devant la salle de conférence.
- **Interprétation simultanée :** Français – Anglais
- **Participants attendus :** 500 personnes

Objectifs de l'événement

Cette conférence a pour but de mettre en lumière l'importance de la Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité (DDHU) et d'encourager un maximum d'organisations – qu'elles soient publiques, privées ou issues de la société civile – à s'associer à cette initiative. Dans un contexte où le droit international et les relations entre États sont fragilisés par des ambitions impériales ignorantes des règles juridiques internationales, il est crucial de rappeler qu'au-delà des États, il existe une Humanité partageant des droits et des devoirs communs.



La conférence

Programme de la journée - Matinée

Matinée : L'importance de la Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité

La matinée sera dédiée à la présentation et à l'analyse de la DDHU, en lien avec d'autres initiatives comme le Pacte pour les Générations Futures.

Introduction par Madame la Présidente Corinne Lepage

Mme Lepage introduira la Déclaration et son importance dans le contexte mondial actuel. Allocution des Chefs d'Etats ou chefs de Gouvernements présents pour exprimer leur point de vue sur la DDHU.

Trois tables rondes thématiques :

- **La DDHU et le droit international**

Cette session explorera le lien entre la Déclaration, le Pacte pour les Générations Futures, et les Objectifs de Développement Durable (ODD). Des experts en droit international et des magistrats de haut niveau interviendront.

- **Les principes environnementaux de la DDHU**

Discussion sur les principes régissant les relations entre nature et Humanité, ainsi que la protection des biens communs. Intervenants : spécialistes des droits de la nature, du climat et des océans.

- **Les droits et devoirs complémentaires de la DDHU**

Cette session abordera des thèmes tels que la sécurité humaine, la santé avec la participation de l'OMS ; le progrès scientifique et l'éducation. Intervenants : un diplomate, un expert en intelligence artificielle, un universitaire et une personnalité de l'OMS.



La conférence

Programme de la journée - Après-midi

Après-midi : Mobilisation des acteurs publics et privés

L'après-midi sera consacrée aux témoignages des acteurs publics et privés ayant signé ou soutenant la DDHU. L'objectif est de mieux comprendre les raisons de leur engagement et l'impact de la Déclaration sur leurs actions.

Trois tables rondes thématiques :

- **Première table ronde :** Villes et organisations internationales signataires
Intervenants : CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis), l'Association des Maires Francophones, l'Association des Parlementaires de la Méditerranée, et des maires de grandes villes.
- **Deuxième table ronde :** Acteurs économiques et sociaux
Intervenants : représentants de syndicats, entreprises et universités ayant adhéré à la Déclaration.
- **Troisième table ronde :** Organisations non gouvernementales
Discussion avec des ONG variées illustrant la diversité des soutiens issus de la société civile.

Cette journée sera l'occasion de rassembler des forces vives autour d'une vision commune : celle d'un avenir respectueux des droits fondamentaux de l'Humanité.



DÉCLARATION UNIVERSELLE
DES DROITS DE L'HUMANITÉ



Présentation



« Créer une interdépendance entre les espèces vivantes, assurer leur droit à exister et le droit de l'Humanité de vivre dans un environnement sain et écologiquement soutenable. »

Corinne Lepage, Présidente de l'association des amis de la Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité, avocate et femme politique française engagée dans la protection de l'environnement.

Pourquoi une déclaration universelle des droits de l'humanité ?

L'idée était de créer un texte acceptable par les 195 Etats des Nations Unies tout en marquant un véritable progrès. Cette déclaration a vu le jour désormais et nous aspirons à la faire adopter.

Elle n'est pas une convention et n'aura pas de caractère contraignant pour les Etats qui l'adopteront.



DÉCLARATION UNIVERSELLE
DES DROITS DE L'HUMANITÉ



Présentation



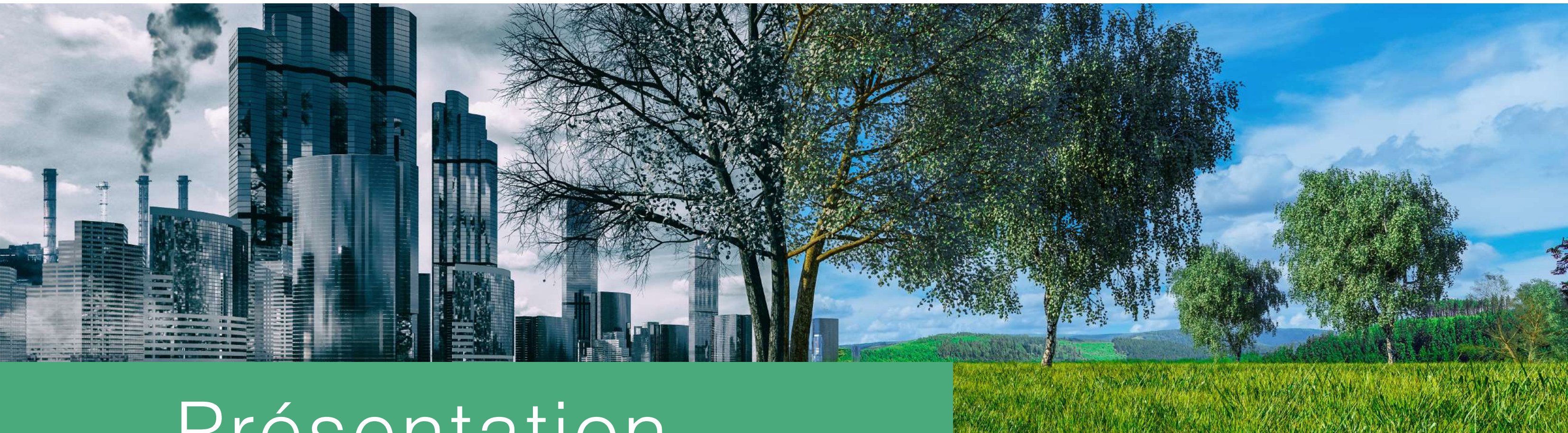
Par une lettre de mission en date du 4 juin 2015, Monsieur le Président François HOLLANDE confie à Mme Corinne LEPAGE le soin « de faire le point sur les différentes initiatives menées au niveau national et international » concernant la reconnaissance de droits de l'humanité.

Le 25 septembre 2015, un rapport pour une “Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité” est remis à François Hollande. Il doit aboutir à une Déclaration comportant “quatre principes, six droits et six devoirs, dans la filiation de la Déclaration universelle des droits de l'Homme proclamée à Paris en 1948.





DÉCLARATION UNIVERSELLE
DES DROITS DE L'HUMANITÉ



Présentation

La déclaration universelle des droits de l'humanité a été signée et adoptée depuis par de nombreuses personnalités de tous horizons et entités publiques et privées.





DÉCLARATION UNIVERSELLE
DES DROITS DE L'HUMANITÉ



Les 4 principes

Les quatre grands principes de la Déclaration

1 Responsabilité d'équité et de solidarité
intragénérationnelles et intergénérationnelles (Art.1)

2 Dignité de l'Humanité (Art. 2)

3 Continuité de l'existence de l'Humanité (Art. 3)

4 Non-discrimination à raison de
l'appartenance à une génération (Art. 4)



Les 6 droits

Les six droits de la Déclaration

1

Vivre dans un environnement sain (Art. 5)

2

Développement responsable, équitable, solidaire et durable (Art. 6)

3

Protection du patrimoine commun et mondial (Art. 7)

4

Préservation des biens communs (Art. 8)

5

Paix et sécurité humaine (Art. 9)

6

Libre choix de déterminer son destin (Art.10)



Les 6 devoirs

Les six devoirs de la Déclaration

1

Assurer le respect des droits de l'Humanité (Art. 11)

2

Transmettre nos patrimoines avec prudence,
respect et équité (Art. 12)

3

Préserver l'atmosphère et les équilibres climatiques ;
prévenir les déplacements de personnes liés à des
facteurs environnementaux (Art. 13)

4

Orienter les progrès scientifique et technique vers la
préservation et la santé de l'espèce humaine et des
autres espèces (Art. 14)

5

Intégrer le long terme et promouvoir un
développement humain et durable (Art. 15)

6

Assurer l'effectivité des principes, droits et devoirs de
la déclaration (Art. 16)



A propos de l'UNF

Union Nations Federation (UNF) est une organisation non gouvernementale (ONG) dotée d'un statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

Fondée par Christophe Giovannetti dans le but de défendre et protéger les droits fondamentaux des individus et de tous les êtres vivants, l'UNF s'engage activement dans des initiatives visant à promouvoir le bien-être humain ainsi que la préservation de l'environnement.

En tant que signataire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité (DDHU), l'organisation œuvre à la mise en œuvre des principes énoncés dans ce document fondamental, avec l'implication directe de son Président, qui occupe également le poste de Secrétaire général de la DDHU.

Bien que basée à Paris, les efforts de l'UNF s'étendent bien au-delà des frontières françaises. L'organisation dispose de bureaux de représentation dans des villes stratégiques telles que Paris ,Genève, Londres, Dar Es Salaam, Conakry, Moroni , Slovaquie , Canada et Egypte.

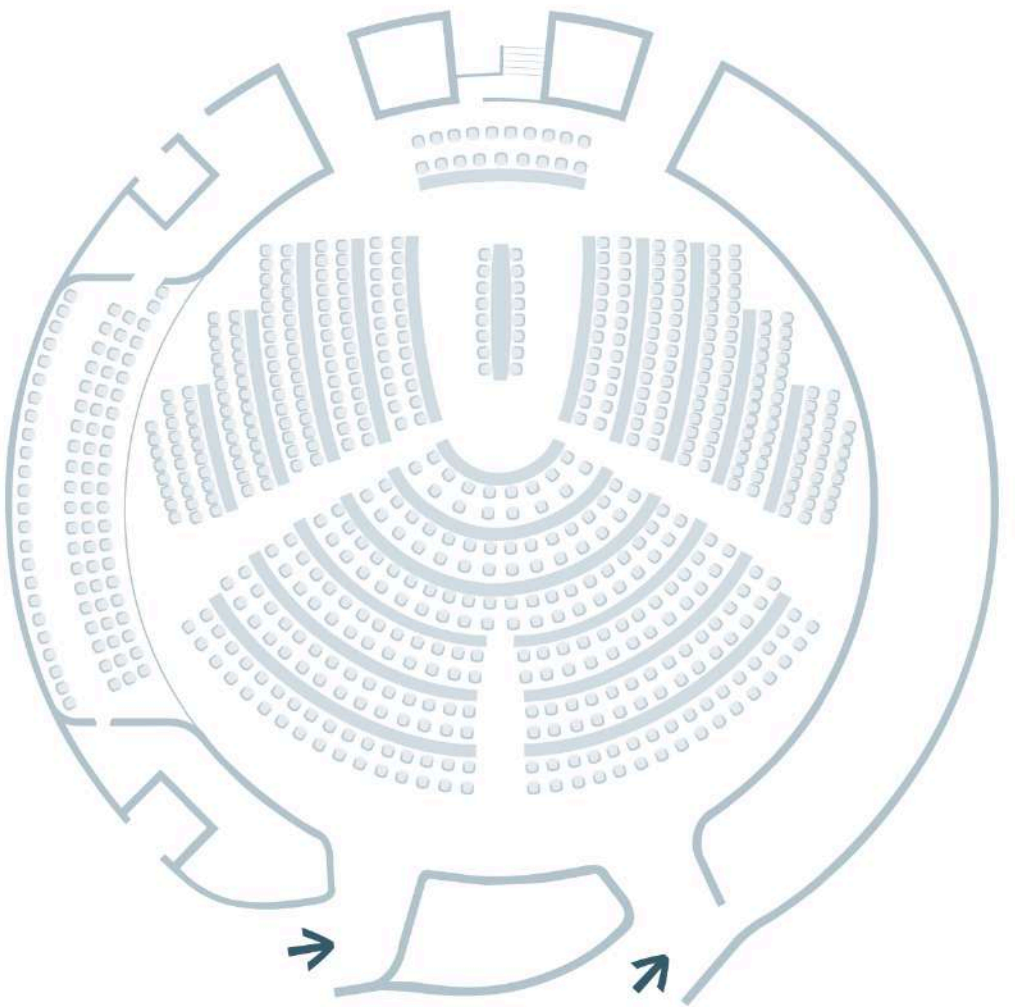
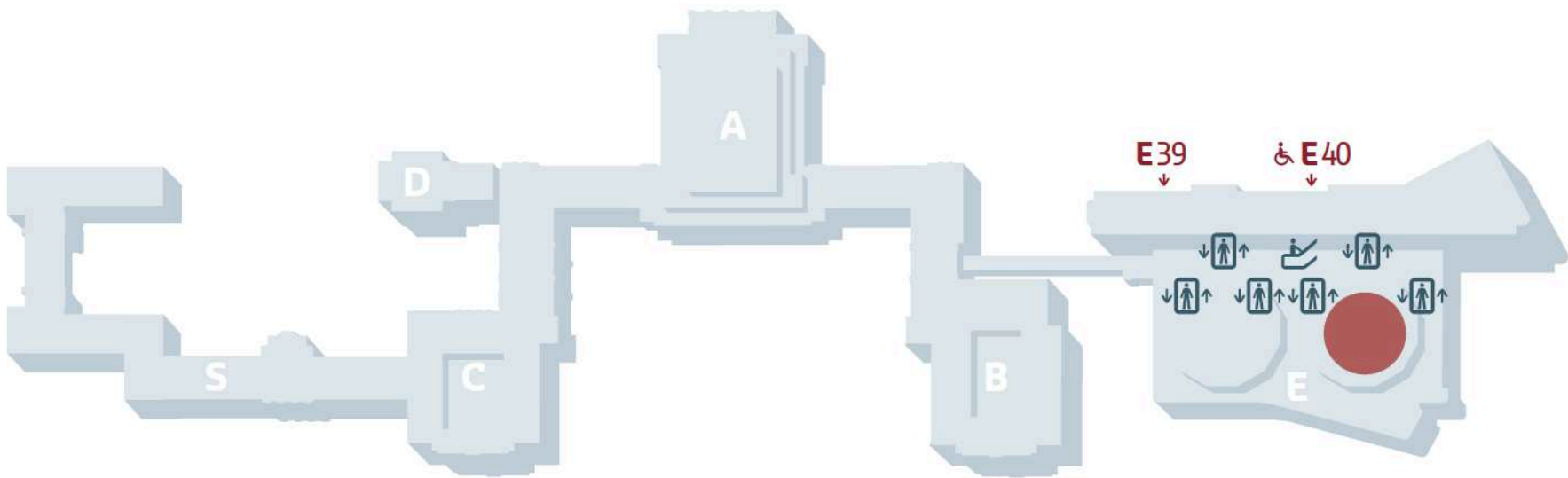
Cette présence internationale reflète l'ambition de l'UNF de promouvoir sa mission et ses actions à l'échelle mondiale.

De plus, l'UNF bénéficie d'une présence particulièrement forte sur le continent africain, où elle déploie son expertise pour répondre aux besoins des populations locales et contribuer au développement durable.



Salle de conférence

TECHNIQUE TECHNICAL FEATURES	CAPACITÉ CAPACITY	DIMENSIONS DIMENSIONS
Climatisation Air conditioning	● Présidence, aux pupitres Chairperson's table, seating	Diamètre Diameter
Sonorisation Sound system	● Présidence, derrière Chairperson's table, rear seating	Hauteur Height
Discussion Discussion	— Parterre, aux pupitres Hall seating, with tables	Surface parterre Hall area
Interprétation Interpretation	● Parterre, aux sièges Hall seating, with chairs	Surface galerie Gallery area
Cabines interprètes Interpreters' booths	7 Galerie Gallery	SURFACE UTILE USABLE AREA
Enregistrement Recording	● CAPACITÉ TOTALE TOTAL CAPACITY	
Projection Projection		





DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HUMANITÉ

Pour tout contact et/ou renseignement sur la conférence :

contact@DDHU.org

Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité ©

Association des Amis de la Déclaration des droits de l'Humanité
42 rue de Lisbonne, 75008 Paris